Coreb
Communauté régionale de la Broye

PLAN DIRECTEUR REGIONAL DE LA BROYE-VULLY

Consultation publique



Rapport de consultation

Juin 2025

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSPORTS / ENVIRONNEMENT
Urbasol

SOMMAIRE

1 INTRODUCTION 3

1.1 CONTEXTE 3

2 TRAITEMENT DES REMARQUES ET OBSERVATIONS DE LA CONSULTATION 4

2.1 STRUCTURE DU TABLEAU 4

3 REMARQUES ET OBSERVATIONS GÉNÉRALES 5

4 REMARQUES PAR THÈMES 7

4.1 URBANISATION 7
4.1.1 TERRITOIRE D'URBANISATION 7
4.1.2 ZONES D'ACTIVITÉS 8
4.2 MOBILITÉ 10
4.2.1 TRANSPORTS PUBLICS 10
4.2.2 TRANSPORTS INDIVIDUELS MOTORISÉS 10
4.3 RIVES DES LACS 11

5 ANNEXE : PRISES DE POSITION 12

1 Introduction

1.1 Contexte

Dès 2018, les travaux d'élaboration du Plan directeur régional intercantonal de la Broye (PDR) ont repris et ont dû être réorientés en fonction des nouvelles exigences cantonales. Le Guide pour l'aménagement régional du Canton de Fribourg (version 2021) définit que le programme d'aménagement régional (PAR) sert de cadre pour l'élaboration du plan directeur régional. Il est intégré au PDR et devient son volet stratégique. Ce document a été mis en consultation auprès des Cantons et des Communes le 15 juillet 2021. Le plan directeur régional a ainsi été adapté pour prendre en compte les remarques émises et le volet opérationnel a été établi.

Le 31 août 2022, le projet de PDR a été transmis pour examen préalable aux cantons de Fribourg et de Vaud. Il a été mis en consultation auprès des communes simultanément.

Suite à la décision du COPIL de scinder le PDR par Canton pour la partie opérationnelle, la finalisation du projet de PDR se réalise de façon distincte sur chaque district.

La DGTL a rendu son préavis de synthèse, ainsi que transmis les préavis des différents services consultés le 4 juillet 2023. La COREB a analysé les différentes demandes du Canton et procédé à l'adaptation des différents documents constitutifs du PDR en vue de sa mise en consultation publique. Il a notamment été nécessaire d'organiser des ateliers participatifs avec les communes le 5 mars 2024 afin de mener des réflexions au sujet des zones d'activités (ZACT). Une détermination des services cantonaux a été requise pour valider la mise en consultation publique. Elle a été remise par la DGTL le 15 novembre 2024.

La consultation publique du PDR de la Broye-Vully a débuté le 4 mars 2025, pour se terminer le 4 avril 2025.

Les documents qui ont été mis à disposition lors de la consultation sont les suivants :

- Les documents de base ;
- Le volet stratégique : vision stratégique et le projet de territoire ;
- Le volet opérationnel de la Broye-Vully et les fiches d'actions ;
- La carte de synthèse et les cartes sectorielles ;
- Le rapport explicatif ;
- Les annexes.

Durant la période de consultation, plusieurs organismes, communes et privés se sont exprimées, soit au travers du formulaire mis à disposition, soit en adressant des courriers directement à la COREB, notamment :

- Commune de Chevroux
- Commune de Cudrefin
- Commune de Curtilles
- Commune de Valbroye
- Commune de Vully-les-Lacs
- Pro Natura Vaud

En parallèle, la COREB dialogue activement avec des Communes dans le cadre des organes de gestion (OG) pour l'adaptation de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) et, de ce fait, certaines Communes ont exprimés des volontés d'adaptation de leurs ZACT dans le PDR. C'est notamment le cas de : Avenches, Moudon et Payerne.

Le présent rapport de consultation établit une liste exhaustive des remarques faites et apporte des réponses quant à leur traitement dans la suite du PDR.

2 Traitement des remarques et observations de la consultation

2.1 Structure du tableau

Les différentes remarques émises ont été reprises dans les tableaux qui suivent, regroupées par thèmes et numérotées. À noter que les thématiques n'ayant fait l'objet d'aucune remarque ne sont pas reportées. Il en va de même pour les remarques d'ordre formel (coquilles, formulation, symbologie, etc.) qui n'ont pas été reprises dans le présent rapport. Les tableaux sont structurés comme suit :

- **N°** : numéro de la remarques (N.B : la numérotation recommence à 1 à chaque thème)
- **Contenu** : remarque émise (N.B : les remarques sont raccourcies, lorsque cela ne péjore pas la compréhension générale du contenu ; les parties non mentionnées sont remplacées par […]) ;
- **Documents (Docu)** : le document du PDR auquel se réfère la remarque est mentionné, selon le code suivant :
    - **GN** : à prendre en compte dans l'ensemble du PDR ;
    - **PAR** : vision stratégique ou projet de territoire ;
    - **VDX / BX** : Mesure du volet opérationnel ;
    - **VDX / CSXxx** : Fiches de mesures du volet opérationnel ou carte sectorielle ;
    - **CS** : Carte de synthèse ;
    - **RE** : Rapport explicatif.
- **Auteur** : l'auteur de la remarque ;
- **Proposition** : proposition de traitement de la remarque par la COREB classée en fonction de 3 types de prises de position, chacune d'entre elle étant associée à une couleur :

Modification à introduire dans le PDR	
Requête non retenue	
Remarques n'appelant pas de modifications du PDR	

- **Décision** : Validation des propositions de la Coreb par le GT/COPIL :

Propositions validées par le Copil	
Propositions non validées par le Copil	
Propositions n'ayant pas appelé de remarques et donc validées telles quelles	

3 Remarques et observations générales

N°	CONTENU	DOCU	AUTEUR	PROPOSITION	DECISION
1	Il y a une erreur sur les différents documents: CV_1 = En Long Vernex CV_2 = La Grève (et non le contraire)	CSZACT	Commune Chevroux	Les documents seront modifiés.	
2	1. Le rapport nature et paysage date de 2010. Il est donc absolument nécessaire de le mettre à jour avant de finaliser un plan directeur qui ne sera pas achevé avant 2025, voir bien plus tard. Ce travail de révision doit permettre d'intégrer deux éléments importants : - Le Plan d'action biodiversité 2019 – 2030 du canton de Vaud - L'infrastructure écologique en voie de mise en place au niveau cantonal. 2. Pro Natura Vaud constate que les thématiques nature et paysage ne sont intégrés dans le plan directeur que de façon très limitée. Elles sont traitées de manière sectorielle, sans réelle inclusion dans les thématiques de développement économique, de zones à bâtir, de mobilité. Pourtant, le rapport nature paysage de 2010 montrait déjà à quel point l'environnement naturel de la Broye et du Vully avait besoin d'une stratégie ambitieuse de protection et de restauration. Nous demandons donc qu'une telle stratégie soit développée comme partie intégrante du plan directeur.	GN	Pro Natura Vaud	Les thématiques nature et paysage ne sont pas traitées en soi dans le PDR. De plus les demandes de la DGE-BIODIV suite à l'examen préalable ont été intégrées ou justifiées en cas de non prise en compte. Aucune autre remarque n'a été formulée dans la détermination. L'objectif d'assurer la compatibilité avec l'infrastructure écologique a été préalablement ajouté dans le VO pour toutes les mesures associées, garantissant ainsi le respect de la stratégie cantonale de protection.	
3	Généralement parlé, comme expliqué lors de la présentation publique, la commune de Vully-Les-Lacs, 5ème commune du district Broye Vully, relève le fait que ce PDR n'apporte aucun élément positif additionnel tant par l'aspect de zones d'activités, du refus de la notion de centre, voire d'autres aspects dans lesquels la présence de notre commune est plus qu'invisible, Cet état de fait, même si il peut probablement être expliqué et "justifié" risque de susciter une réaction négative du conseil communal qui devra accepter ce plan.	GN	Commune de Vully-les-Lacs	La Région a soutenu et défendu la commune au travers d'une inscription de la localité de Salavaux comme centre local, qui a malheureusement été refusée	

N°	CONTENU	DOCU	AUTEUR	PROPOSITION	DECISION
	Ceci étant dit dans l'espoir de voir la COREB défendre directement, voire indirectement, de manière totale le plan des rives, mais également penser à notre commune pour d'éventuelles opportunités à venir au niveau régional.			dans la détermination cantonale du 17.06.24. La Région soutient toujours que cette proposition soit prise en compte dans la révision du PDCn. Au niveau des ZACT, la commune n'a pas exprimé le souhait d'en développer de nouvelles lors des ateliers. De plus, la Région soutient la commune dans le cadre de l'actualisation du PDI rives pour le lac de Morat au travers des différentes mesures inscrites au VO.	
4	Imbrications juridiques vis-à-vis des PACom déjà mis à l'enquête publique	GN	Commune de Cudrefin	Un courrier sera adressé à l'attention des communes du district par Me Aurore Estoppey, chargée de clarifier la procédure	
5	Étude nature et paysage 2010 : Page 99: le secteur annoncé ne se situe pas sur Gletterens mais sur Portalban Page 111 : IFP englobe de la zone à bâtir		Commune de Cudrefin	Le document datant de 2010 ne sera pas modifié.	

4 Remarques par thèmes

4.1 Urbanisation

4.1.1 Territoire d'urbanisation

N°	CONTENU	DOCU	AUTEUR	PROPOSITION	DECISION
1	[…] bien que le PDR Broye-Vully ne traite pas directement de l'affectation des zones à bâtir communales, la présence de zones d'urbanisation comme la parcelle 6291 Valbroye secteur Seigneux est essentielle pour l'efficience des zones d'activités, la connectivité des infrastructures, et le développement régional cohérent. Ces éléments sont en parfaite adéquation avec les objectifs et stratégies définis dans le rapport.[…]	CS	Mme Catherine Bertarini	L'affectation des zones à bâtir communales n'est pas traité dans le cadre du PDR puisqu'étant du ressort des autorités communales. La parcelle 6291 fait partie du TU. La remarque ne nécessite donc aucune adaptation du dossier. Un courrier de réponse a été adressé.	

4.1.2 Zones d'activités

N°	CONTENU	DOCU	AUTEUR	PROPOSITION	DECISION
1	Fiche sectorielle PA_5 - parcelle 2112 : Il s'agira d'ajuster les zones concernées de la parcelle en L avec une partie SDIS en ZUP et une partie La Pati en ZA conformément au PACom de la Commune de Payerne.	CSZACT	COREB	La correction sera apportée à la carte. Une séance avec la commune de Payerne a eu lieu le 06.05.25.	
2	PA_9 : Quelle interprétation a été effectuée pour inclure dans les parcelles 1408 et 974 en un seul tenant une zone mobilisable ? Est-ce basé sur d'anciens parcellaires ?	CSZACT	Christian Friedli	Il s'agit de surfaces non construites donc considérées comme pouvant accueillir une activité économique. Il s'agit d'une analyse cantonale qui est faite ainsi de base, dans son état des lieux. Ces données ont été vérifiées par la COREB et les Communes concernées. Un courrier de réponse a été adressé.	
3	MO_1 : Deux secteurs à ajouter avec traitillés et légende "Réserve stratégique avec reconversion partielle (périmètre exact à définir)" sur la carte sectorielle : - Triangle - Avenue de Lucens - Zone Préville	CSZACT	Commune Moudon	La correction sera apportée à la carte.	
4	CV_2 La Grève : Il manque 6'000m2 à la zone par rapport aux échanges de courriels du 14.02.2024.	CSZACT	Commune Chevroux	Selon entretien avec Mme Merle (DGTL), un agrandissement d'une zone locale n'est pas possible dans le cadre du PDR. Le secteur devrait être affecté en ZAR associée exclusivement à un chantier naval et relatif au plus grand port d'eau douce d'Europe. Cette option implique une nouvelle consultation publique pour une nouvelle zone de développement et d'utilisation du lac, voire d'un complément d'examen préalable. Après rencontre entre la COREB et la Commune, le 9	

N°	CONTENU	DOCU	AUTEUR	PROPOSITION	DECISION
				mai 2025, cette dernière retire sa demande d'extension de la ZA au PDR.	
5	**CU_1 Parcelle 287 :** […]Le dézonage de cette parcelle 287 nécessitera par conséquence une procédure spécifique, ce qui représentera un coût conséquent pour la commune, sans aucune plus-value supplémentaire. Dès lors, le risque est très grand que les membres du Conseil général de Curtilles refusent le PDR au moment de devoir se déterminer. La Municipalité, par ailleurs favorable aux objectifs globaux du PDR Broye-Vully, aimerait éviter une telle complication qui pourrait retarder, voire empêcher la mise en application du PDR. **[...]** Dans cet objectif, la Municipalité propose une alternative concrète en quatre propositions : 1. Maintien en ZA avec contrainte d'inconstructibilité jusqu'à la prochaine révision du PDR 2. Laisser parcelle en l'état et réalisation du dézonage au terme du délai de 15 ans 3. Compensation financière en cas de dézonage 4. Implications suite à éventuelle fusion	CSZACT	Commune Curtilles	Le dézonage n'étant pas formellement refusé par la commune, aucune adaptation n'est à fournir. Une rencontre avec les communes de Lucens et Curtilles et la COREB accompagnée de Me Estoppey aura lieu le 31 juillet 2025.	
6	Volet opérationnel : page 17, tâches communales demandant une adaptation du règlement PACom ? Autres tâches communales à consulter !	VD3	Commune Cudrefin	La mesure VD3 traite de la gestion des SSDA. La commune de Cudrefin n'en a pas sur son territoire et n'est donc pas concernée par cette mesure.	
7	**Parcelles 10, 11 et 1868** : changement d'affectation est prévu dans le PDR et donc également dans le PACom. Il s'avère qu'un litige est en cours concernant la propriété de ces parcelles, elles ont donc été sorties du PA Plaine. Le secteur fera l'objet d'un plan d'affectation spécifique. À noter qu'il s'agit également d'un secteur potentiellement destiné au futur musée romain. L'OG est d'avis de laisser une mention relativement large, comme celle qui est indiquée dans la carte sectorielle d'autres SSDA, à savoir : "Réserve stratégique avec reconversion partielle (périmètre exact à définir)". **Parcelle 2544** : périmètre différent entre le PACom et le PDR.	CSZACT	Commune Avenches	Les corrections seront apportées à la carte sectorielle.	

4.2 Mobilité

4.2.1 Transports publics

N°	CONTENU	DOCU	AUTEUR	PROPOSITION	DECISION
1	Supprimer la fiche d'actions MOB.A – Améliorer la liaison intrarégionale des ZACT du territoire compris entre Avenches et Estavayer en TP, et autres incidences sur le PDR	VO /CS	COREB	La correction sera effectuée.	

4.2.2 Transports individuels motorisés

N°	CONTENU	DOCU	AUTEUR	PROPOSITION	DECISION
1	Modifier la remarque TIM3 *« Réaliser des études de mobilité pour identifier et résoudre des problématiques de trafic sur les secteurs identifiés Avenches, Domdidier, Granges-Marnand et Payerne »* et la fusionner avec TIM2 *« Réaliser des études de mobilité pour résoudre les problématiques de trafic et de partage de l'espace routier »* pour correspondre au volet fribourgeois : sur le principe d'une collaboration, d'un appui aux études de mobilité cantonales/communales et non d'une "réalisation d'étude"	PAR	COREB	La correction sera effectuée.	

4.3 Rives des lacs

N°	CONTENU	DOCU	AUTEUR	PROPOSITION	DECISION
1	La Commune de Chevroux souhaite un agrandissement de sa plage de sable de 2'000m2	PAR	Commune Chevroux	La référence au lac de Neuchâtel ainsi qu'à ses communes riveraines sera ajoutée à la fiche d'action LAC.B afin de pouvoir faire faire remonter les préoccupations des communes. Dans tous les cas, cette demande passera par une adaptation du Plan directeur des rives des lacs avec procédure d'affectation ad hoc.	
2	La Commune souhaite prolonger l'itinéraire vélo par les rives du lac depuis le terrain de foot en direction de Gletterens.	LAC.A	Commune Chevroux	Ajouter le tronçon « Chevroux – Gletterens » à la fiche d'actions LAC.A, ainsi que sur la carte sectorielle Réseau cyclable.	
3	Page 43: la phrase "De plus, une planification des rives du lac de Morat nécessite une coordination avec le district du Lac fribourgeois qui s'étend sur les flancs est, nord et ouest" ne semble pas nécessaire sachant que cette coordination n'est pas envisagée pour l'instant. Page 45: remplacer les mots suivants "ainsi que la Région du district du Lac fribourgeois et les communes fribourgeoises riverains du lacs de Morat" par les mots suivants "ainsi que la confédération"	RE	Commune Vully-les-Lacs	Au niveau de la coordination avec le district du lac, celle-ci est prévue dans le VO (LAC.C) et concernant l'implication de la Confédération, il n'est pas prévu de la mentionner spécifiquement dans le cadre du PDR.	
4	Biotopes d'importance régionale, échelle non-consultable et incidences?	CSRL	Commune Cudrefin	Ces données sont indicatives, soit non contraignantes dans le cadre du PDR, il n'y donc aucune incidence pour la commune. Les données plus détaillées sont consultables sur les différents géoportails cartographiques.	

5 Annexe : prises de position

I. Commune de Curtilles

II. Pro Natura Vaud

III. Commune de Cudrefin

IV. Commune de Valbroye

V. Liste des formulaires remplis en ligne sur le site de la COREB

Municipalité de Curtilles
Place du Collège 1
1521 Curtilles

Tél. 021 – 906 96 30
greffe@curtilles.ch

COREB
Reçu le 26.03.25
Dossier n° 16.1.18
Copie interne CLD, TC
Copie à

COREB
Madame C. Losey
Rue de Savoie 1
1530 Payerne

Curtilles, le 25.03.2025

En réponse à la consultation publique du PDR Broye-Vully du 04.03.2025 au 04.04.2025 - Zone d'activités de Curtilles avec deux des trois parcelles maintenues : Propositions concernant la 3ème parcelle

Madame,

La Municipalité de Curtilles remercie la Coreb et les groupes de travail d'avoir tenu compte de ses demandes concernant deux des trois parcelles concernées par la zone d'activités à Curtilles.

C'est ainsi que les parcelles 288 et 286 restent affectées en zone d'activités dans le cadre de la consultation publique en cours. Acceptation qui correspond au fait qu'il s'agit de surfaces bâties, dédiées à des activités commerciales existantes.

1) **Le sort de la 3ème parcelle n° 287**
Reste le sort apporté à la 3ème surface concernée, la parcelle 387.
Cette dernière est actuellement affectée hors zone à bâtir pour sa partie située en pente, donc peu compatible avec une zone d'activité.
Cependant, la surface plane de ce terrain, située entre les deux parcelles d'activités maintenues, (voir fichier annexé) pourrait à terme parfaitement convenir à une valorisation par une activité artisanale ou par une entreprise dont les besoins sont compatibles avec la topographie de cette partie du terrain.

2) **La révision du PACom de Curtilles est entrée en vigueur le 15.02.2023**
Par suite d'un recours à la CDAP, la dernière partie de cette révision est entrée en force le 14.10.2024.

La zone d'activités existante de Curtilles n'a pas été traitée dans cette révision.

Le dézonage de cette parcelle 287 nécessitera par conséquence une procédure spécifique, ce qui représentera un coût conséquent pour la commune, sans aucune plus-value supplémentaire.

Dès lors, le risque est très grand que les membres du Conseil général de Curtilles refusent le PDR au moment de devoir se déterminer. La Municipalité, par ailleurs favorable aux objectifs globaux du PDR Broye-Vully, aimerait éviter une telle complication qui pourrait retarder, voire empêcher la mise en application du PDR.

./.

3) Dans cet objectif, la Municipalité propose une alternative concrète en quatre propositions :

a) La première proposition vous a été faite lors d'une récente rencontre, celle du maintien en zone d'activités de la partie concernée de la parcelle 287. Mesure toutefois **associée d'une contrainte d'inconstructibilité de la surface jusqu'à la prochaine révision du PDR.**

Cette proposition n'a pas retenu votre attention, car elle comporte le risque de l'obligation d'une nouvelle mise en consultation du PDR et pourrait, à votre avis, représenter une forme d'inégalité de traitement.

b) La deuxième proposition, formulée lors d'un récent entretien téléphonique, serait de laisser cette parcelle en l'état est de réaliser le dézonage au terme du délai de 15 ans, conformément à l'art de loi présenté lors de la séance du 13 mars 2025 à Payerne et ainsi de réaliser ce transfert lors de la prochaine révision du PDR.

c) Une troisième possibilité pourrait être envisagée, celle d'une compensation, dont les modalités resteraient à définir, des charges engendrées pour la commune de Curtilles en cas de dézonage de cette parcelle.

d) La quatrième possibilité sera à étudier au terme du vote de la fusion en cours entre Lucens et Curtilles. En effet, si les populations des deux communes acceptent cette mise en commun de leurs destins le 18 mai prochain, dès 2027 cette zone d'activité sera gérée par la Municipalité de la nouvelle commune avec une vue globale, incluant les autres zones d'activité gérées par Lucens. Cela pourrait amener un intérêt différencié et rendre acceptable une adhésion au PDR aux yeux du législatif de Curtilles.

Dans ce cadre, il serait utile d'organiser une réunion entre la Coreb et les responsables actuels de Lucens et Curtilles afin d'évaluer si les avantages pour la nouvelle commune d'une acceptation du PDR pourrait abaisser sensiblement le risque d'un refus du PDR par le Conseil général de Curtilles.

Dans tous les cas et selon notre entretien téléphonique, il semble indispensable à la Municipalité qu'une telle rencontre soit organisée par vos soins au terme de l'analyse des résultats de la consultation publique du PDR, mais aussi après le 18 mai, afin que nous puissions avancer ensemble sur la base d'une vision globale de la situation.

En espérant pouvoir trouver une entente dans ce sens ou de toute autre nature qui éviterait un refus du PDR par le Conseil général de Curtilles, la Municipalité vous transmet, Madame, ses salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE CURTILLES

Le Syndic **La Secrétaire**

MUNICIPALITÉ DE CURTILLES

Willy Chuard **Doris Agazzi**

Copies à Madame la Conseillère d'Etat Madame Christelle Luisier Brodard
Madame la Préfète Anne Marion Freiss
Monsieur le Syndic Patrick Gavillet, Lucens

pro natura
Vaud

Communauté régionale
de la Broye
Rue de Savoie 1
CP 84
1530 Payerne

Lausanne, le 31 mars 2025

Plan directeur régional Broye – Vully / consultation

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Pro Natura Vaud vous remercie de lui donner la possibilité de commenter la partie vaudoise projet du Plan directeur régional Broye-Vully et formule les commentaires généraux suivants sur les aspects qui la concernent.

1. Rapport nature et paysage

Le rapport nature et paysage date de 2010. Il est donc absolument nécessaire de le mettre à jour avant de finaliser un plan directeur qui ne sera pas achevé avant 2025, voir bien plus tard.

Ce travail de révision doit permettre d'intégrer deux éléments importants :

- Le Plan d'action biodiversité 2019 – 2030 du canton de Vaud

- L'infrastructure écologique en voie de mise en place au niveau cantonal.

S'il est peut-être un peu tard pour réviser entièrement le plan directeur sur ces bases, il est pour le moins nécessaire de s'y référer spécifiquement comme éléments à prendre en compte dans le développement de tous projets affectant le territoire du Plan directeur Broye – Vully.

Rappelons que la préservation et le renforcement de la biodiversité, avec une réelle infrastructure écologique, contribuent grandement à la qualité et sécurité de toute la région, que ce soit en termes de qualité de vie, de limitation des crues et inondations, de régulation des températures estivales ou encore de lutte contre l'érosion, sans compter évidemment la préservation et le développement de la flore et de la faune sauvages.

Concrètement, cela permettrait par exemple de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour mettre en relation les populations de rainettes vertes - une espèce de grenouille particulièrement menacée - de la Rive Sud du Lac de Neuchâtel avec celles de Belmont Montagny sur Fribourg.

2. Prise en compte des éléments nature paysage dans le projet en consultation

Pro Natura Vaud constate que les thématiques nature et paysage ne sont intégrés dans le plan directeur que de façon très limitée. Elles sont traitées de manière sectorielle, sans réelle inclusion dans les thématiques de développement économique, de zones à bâtir, de mobilité.

Tél. 021 963 19 55
pronatura-vd@pronatura.ch
www.pronatura-vd.ch
CCP 10-15602-3
Pro Natura Vaud
Avenue du Théâtre 2
1005 Lausanne

Pourtant, le rapport nature paysage de 2010 montrait déjà à quel point l'environnement naturel de la Broye et du Vully avait besoin d'une stratégie ambitieuse de protection et de restauration. Nous demandons donc qu'une telle stratégie soit développée comme partie intégrante du plan directeur.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à ces lignes et nous restons à disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Pro Natura Vaud

René Tanner
Vice-président

Alberto Mocchi
Secrétaire général

Copie par courriel à : DGE-BIODIV

Coreb
Communauté régionale de la Broye

Consultation publique du PDR de la Broye-Vully (VD)

FORMULAIRE DE REMARQUES

Le document papier peut être retourné jusqu'au 4 avril 2025 :

- Par mail en format Word à info@coreb.ch
- Par courrier postal à : COREB, Rue de Savoie 1, CP 84, 1530 Payerne

Il est également possible de remplir le formulaire en ligne à l'adresse : https://www.coreb.ch/pdr-broye-vully-formulaire-de-remarques/ ou via la QR Code ci-dessous :

Informations de base

Nom EMMENEGGER
Prénom RICHARD
Email R.EMMENEGGER@CUDREFIN.CH

Je remplis ce formulaire : en tant que particulier-ère ☐
au nom d'une Commune ou autre entité morale ☒

Ma remarque concerne la commune de Cudrefin

Remarques générales

Avez-vous des remarques générales sur le PDR de la Broye-Vully ? Oui ☒ Non ☐

Si oui, veuillez préciser ci-dessous :

Imbrications juridiques vis-à-vis des PAC om déjà mis à l'enquête publique.

Coreb
Communauté régionale de la Broye

Remarques spécifiques

Quel élément du dossier souhaitez-vous commenter?
2A – PAR – Programme d'aménagement du territoire (vision stratégique) ☒
2B I & II – Volet opérationnel de la Broye-Vully ☒
2B III – Carte de synthèse ☒

Veuillez préciser le contenu de votre remarque/commentaire/interrogation et à quel élément se rapportent vos remarques :

- pour le PAR, à quelle stratégie sectorielle
- pour le volet opérationnel, à quelle mesure de mise en œuvre, fiche d'action ou carte sectorielle
- pour la carte de synthèse, à quel emplacement précis

2A – PAR – Programme d'aménagement du territoire (vision stratégique)

N° de la stratégie	Remarque
2A - I - PAR	→ tirage eau potable empêché par Association Grande Conduite !!
	→ PDR Rives du Lac = incidences ?

2B I & II – Volet opérationnel de la Broye-Vully

N° de mesure / fiche d'action / carte sectorielle	Remarque
2D - I →	page 17, tâches communales demandant une adaptation du règlement PACom ?
→	autres tâches communales à consulter !

2B III – Carte de synthèse

N°	Remarque
1C - II Nature	page 111, IFP englobe de la zone à bâtir !
2D - III Rives	lacs Biotopes d'importance régionale échelle inconsultable et incidences ?? !

1C II Nature page 99, le secteur annoncé ne se situe pas sur Gletterens, mais sur Portalban

Lieu et date : 03.04.2025

Signature(s) : P. [illegible]

MUNICIPALITÉ DE CUDREFIN

COREB	
Reçu le	14.04.25
Dossier n°	16.1.18 (remarques)
Copie interne	
Copie à	

COREB
A l'att. de M. Thibaud Chevalley
Rue de Savoie 1
1530 Payerne

160

Granges, le 11 avril 2025

Plan directeur régional de la Broye-Vully – Enquête du 4 mars au 4 avril 2025
Résultat de la mise à l'enquête publique

Monsieur,

Pour donner suite à la mise à l'enquête publique du dossier cité en titre, qui a eu lieu

du 4 mars au 4 avril 2025

nous vous informons que celle-ci n'a donné lieu à aucune remarque ou observation.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous présentons, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
C. Cosendai

MUNICIPALITÉ DE VALBROYE CANTON DE VAUD LIBERTÉ ET PATRIE

La secrétaire
L. Bettex

Copie à : - AISTBV, M. Thierrin

Responsable du dossier : M. Christian Cosendai, syndic

ID	Nom	Prénom	Email	Je remplis ce formulaire	Commune concernée	Quel élément du dossier souhaitez-vous commenter?	Quel autre élément du dossier souhaitez-vous commenter?	A quelle page se situe l'objet de votre remarque?	Veuillez préciser le contenu de votre remarque/commentaire/interrogation:	Si nécessaire, vous pouvez utiliser cet espace pour nous faire part de vos remarques générales sur le PDR Broye-Vully:	Status	Date Created	Date Created GMT	User Device	User IP Address
1481	Chevalley	Thibaud	thibaud@coreb.ch	au nom d'une Commune ou autre entité morale	Payerne	2B I & II - Volet opérationnel de la Broye-Vully		1	Fiche sectorielle PA_5 parcelle - parcelle 2112 - Il s'agira d'ajouter les zones concernées de la parcelle en L 2113 avec une partie SDIS en ZUP et une partie La Pati en ZA conformément au PACom Payerne.		Published	############	25.02.2025 16:51	Google Chrome/Windows/Desktop	192.168.250.80
1494	Chevalley	Thibaud	thibaud.chevalley@coreb.ch	en tant que particulier·ère	Avenches	2B I & II - Volet opérationnel de la Broye-Vully		0	chapitre adoption et approbation; compléter le numéro de FO et la date		Published	############	27.02.2025 07:16	Google Chrome/Windows/Desktop	192.168.250.80
1514	Friedli	Christian	christian@friedli-sa.ch	en tant que particulier·ère	Payerne	Autre	SRG2A		PA_3 Quelle interprétation a été effectuée pour inclure dans les parcelles 1408 et 974 en un seul tenant une zone mobilisable ? Est-ce basé sur d'anciens parcellaires?		Published	############	14.03.2025 10:58	Google Chrome/Windows/Desktop	192.168.250.80
1516	Chevalley	Thibaud	thibaud.chevalley@coreb.ch	en tant que particulier·ère	N/A	2A - PAR - Programme d'aménagement du territoire (vision stratégique)		18	Modifier remarque TIM3 pour correspondre au volet fribourgeois. Sur le principe d'une collaboration. d'un accu aux études de mobilité cantonales/communales et non d'une "réalisation d'étude"		Published	############	17.03.2025 13:45	Google Chrome/Windows/Desktop	192.168.250.80
1527	Chevalley	Thibaud	thibaud.chevalley@coreb.ch	en tant que particulier·ère	Chevroux	Autre	SRG2A		Inversion entre code de la ZA et dénomination, à modifier dans le texte de la SRG2A. La relation correcte est: CV_1 En Long Vernex CV_2 La Grève		Published	############	18.03.2025 15:44	Google Chrome/Windows/Desktop	192.168.250.80
1528	Chevalley	Thibaud	thibaud.chevalley@coreb.ch	en tant que particulier·ère	Moudon	Autre	SRG2A		Deux secteurs à ajouter avec traitillés et légende "Réserve stratégique avec reconversion partielle (périmètre exact à définir)" sur la carte sectorielle: Triangle - Avenue de Lucens Zone Prévôte		Published	############	18.03.2025 15:48	Google Chrome/Windows/Desktop	192.168.250.80
1538	Bertarini	Catherine	bertarini@hotmail.ch	en tant que particulier·ère	Valbroye	2A - PAR - Programme d'aménagement du territoire (vision stratégique),2B III - Carte de synthèse		En général dans les données relatives à la vision stratégique	Concernant la proposition communale de dézonage de ma parcelle à bâtir (parcelle 6291 Valbroye secteur Seigneux) : Partage des ressources : Le rapport souligne l'importance de préserver les terres agricoles tout en favorisant un développement vers l'intérieur et une densification de qualité. La parcelle 6291 Valbroye secteur Seigneux, déjà identifiée comme zone à bâtir, contribue à cette stratégie en permettant une utilisation rationnelle des sols sans nécessiter une extension des zones d'urbanisation. La stratégie de mobilité douce vise à développer un réseau cyclable structurant et sécurisé, ainsi qu'à favoriser les déplacements à pied pour les trajets de courte distance. Le rapport met en avant l'importance de localiser les zones d'activités stratégiques à proximité des centres pour assurer une desserte de qualité en transports publics. L'amélioration des liaisons de transports publics entre les centres est un objectif clé du rapport. La parcelle 6291 Valbroye secteur Seigneux, située près des voies de transports publics, permet de renforcer la connectivité et l'accessibilité des habitants aux services essentiels, alignant ainsi avec les objectifs de mobilité combinée et partagée. En conclusion, le maintien de la parcelle 6291 Valbroye secteur Seigneux en zone à bâtir est en parfaite adéquation avec les stratégies de développement territorial, de mobilité douce, et de proximité avec les centres d'activité et les voies de transports publics, telles que définies dans le rapport.	Bien que le PDR Broye-Vully ne traite pas directement de l'affectation des zones à bâtir communales, il est indéniable que les zones d'urbanisation sont étroitement liées à l'efficience des zones d'activités. Le rapport souligne l'importance de localiser les zones d'activités stratégiques à proximité des centres urbains pour assurer une desserte de qualité en transports publics et favoriser les synergies entre les entreprises. Le maintien de la zone à bâtir existante à Seigneux contribue à cette stratégie en permettant un développement cohérent et intégré des activités économiques et résidentielles. La présence de zones d'urbanisation est essentielle pour garantir une accessibilité optimale aux infrastructures et services publics. Le rapport met en avant la nécessité de renforcer les connexions entre les centres et les zones d'activités via des plateformes multimodales et des réseaux de transports publics. Le rapport insiste sur la nécessité d'un développement régional cohérent, dépassant les limites cantonales et communales. Ma parcelle, en tant que zone à bâtir, s'inscrit dans cette vision en permettant une densification de qualité et un développement vers l'intérieur, préservant ainsi les terres agricoles et le paysage. Cela contribue à un usage rationnel des sols et à la vitalité des centres urbains et économiques. Le rapport souligne l'importance de centraliser les bassins d'habitants-emplois dans les centres bénéficient de services et transports attractifs et efficients. En conclusion, bien que le PDR Broye-Vully ne traite pas directement de l'affectation des zones à bâtir communales, la présence de zones d'urbanisation comme la parcelle 6291 Valbroye secteur Seigneux est essentielle pour l'efficience des zones d'activités, la connectivité des infrastructures, et le développement régional cohérent. Ces éléments sont en parfaite adéquation avec les objectifs et stratégies définis dans le rapport. Page 15 "La stratégie a pour but de proposer, in fine, des mesures pour garantir la cohérence et la coordination entre les différents thèmes du présent rapport."	Published	############	21.03.2025 10:27	Google Chrome/Windows/Desktop	192.168.250.80
1555	Bonny	Charles Edouard	charles-edouard.bonny@chevroux.ch	au nom d'une Commune ou autre entité morale	Chevroux	2A - PAR - Programme d'aménagement du territoire (vision stratégique),2B I & II - Volet opérationnel de la Broye-Vully		Rives du lac - Tourisme	La Commune de Chevroux souhaite un agrandissement de sa plage de sable de 2'000m2		Published	############	27.03.2025 09:11	Google Chrome/Windows/Desktop	192.168.250.80
1557	Bonny	Charles Edouard	charles-edouard.bonny@chevroux.ch	au nom d'une Commune ou autre entité morale	Chevroux	2A - PAR - Programme d'aménagement du territoire (vision stratégique),2B I & II - Volet opérationnel de la Broye-Vully,2B III - Carte de synthèse		CV_2 La Grève	Il manque 6'000m2 à la zone par rapport aux échanges de courriels du 14.02.2024.	Par ailleurs il y a une erreur sur les différents documents: CV_1 = En Long Vernex CV_2 = La Grève (et non le contraire)	Published	############	27.03.2025 09:14	Google Chrome/Windows/Desktop	192.168.250.80
1558	Bonny	Charles Edouard	charles-edouard.bonny@chevroux.ch	au nom d'une Commune ou autre entité morale	Chevroux	2A - PAR - Programme d'aménagement du territoire (vision stratégique),2B I & II - Volet opérationnel de la Broye-Vully		Mobilité douce	La Commune souhaite ordonner l'itinéraire vélo par les rives du lac dessus le terrain de foot en direction de Gletterens.		Published	############	27.03.2025 09:17	Google Chrome/Windows/Desktop	192.168.250.80
1567	Verdon	Michel	m.verdon@vully-les-lacs.ch	au nom d'une Commune ou autre entité morale	Vully-les-Lacs	Autre	Rapport explicatif		Les commentaires suivants font référence au texte du rapport explicatif concernant le plan des rives du lac de Morat: - page 43: bas de la page, la phrase "De plus, une planification des rives du lac de Morat nécessite une coordination avec le district du Lac fribourgeois qui s'étend sur les flancs est, nord et ouest" ne semble pas nécessaire sachant que cette coordination n'est pas envisagée pour l'instant. - page 45: haut de la page, remplacer les mots suivants "ainsi que la Région du district du Lac fribourgeois et les communes fribourgeoises riveraines du lacs de Morat" par les mots suivants "ainsi que la confédération"	Généralement parlé, comme expliqué lors de la présentation publique, la commune de Vully Les Lacs, 5ème commune du district Broye Vully, relève le fait que ce PDR n'apporte aucun élément positif additionnel tant par l'aspect de zones d'activités, du refus de la notion de centre, voire d'autres aspects dans lesquels la présence de notre commune est plus qu'invisible, Cet état de fait, même si il peut probablement être expliqué et "justifié" risque de susciter une réaction négative du conseil communal qui devra accepter ce plan. Ceci étant dit dans l'espoir de voir la COREB défendre directement, voir indirectement, de manière totale le plan des rives, mais également penser à notre commune pour d'éventuelles opportunités à venir au niveau régional.	Published	############	31.03.2025 16:01	Google Chrome/Windows/Desktop	192.168.250.80
	Chuard	Willy	willy.chuard@curtilles.ch	au nom d'une Commune ou autre entité morale	Curtilles	Autre	SRG2A		Voir lettre			############			
	Tanner	René		au nom d'une Commune ou autre entité morale	Pro Natura Vaud	Autre			Le rapport nature et paysage date de 2010. Il est donc absolument nécessaire de le mettre à jour avant de finaliser un plan directeur qui ne sera pas achevé avant 2025, voir bien plus tard. Ce travail de révision doit permettre d'intégrer deux éléments importants : - Le Plan d'action biodiversité 2019 – 2030 du canton de Vaud - L'infrastructure écologique en voie de mise en place au niveau cantonal.			############			
	Emmenegg	Richard	r.emmenegger@cudrefin.ch	au nom d'une Commune ou autre entité morale	Cudrefin	2A - PAR - Programme d'aménagement du territoire (vision stratégique),2B I & II - Volet opérationnel de la Broye-Vully, Autre	Carte de synthèse, rapport Nature et paysage		1. Général : Imbrications juridiques vis-à-vis des PACom déjà mis à l'enquête publique 2. PAR: Tirage eau potable empêché par l'Association Grande Caricaie ! PDR Rives du Lac = incidences? 3. Volet opérationnel: page 17, tâches communales demandant une adaptation du règlement PACom? Autres tâches communales à consulter! 4. Etude nature et paysage 2010 : Page 99: le secteur annoncé ne se situe pas sur Gletterens mais sur Portalban Page 111 : IFP englobe de la zone à bâtir 5. Carte sectorielles Rives des Lacs: Biotopes d'importance régionale, échelle inconsultable et incidences?						
	Chevalley	Thibaud	thibaud.chevalley@coreb.ch	au nom d'une Commune ou autre entité morale	Avenches	Autre	SRG2A		Carte sectorielle à modifier: Parcelles 10, 11 et 1868: changement d'affectation est prévu dans le PDR et donc également dans le PACom. Il s'avère qu'un litige est en cours concernant la propriété de ces parcelles, elles ont donc été sorties du PA Plaine. Le secteur fera l'objet d'un plan d'affectation spécifique. A noter qu'il s'agit également d'un secteur potentiellement destiné au futur musée romain. L'OG est d'avis de laisser une mention relativement large, comme celle qui est indiquée dans la carte sectorielle d'autres SSDA, à savoir : "Réserve stratégique avec reconversion partielle (périmètre exact à définir)". Parcelle 2544: périmètre différent entre le PACom et le PDR.						